Terrorisme : Salah Abdeslam assigne le député Thierry Solère en justice (Màj : rejet de la demande)

28/07/2016 à 21h45

28/07/16

Le Conseil d'État rejette la demande de suspension de la vidéosurveillance de Salah Abdeslam
Le Conseil d'Etat a estimé jeudi que la vidéosurveillance de Salah Abdeslam ne portait pas une «atteinte excessive» à sa vie privée. Le seul survivant des djihadistes du 13 novembre demandait la suspension de cette mesure.
Le Conseil d'État a rejeté jeudi la demande de suspension de la vidéosurveillance de Salah Abdeslam, seul membre encore en vie des commandos djihadistes qui ont perpétré les attentats du 13 novembre, estimant qu'elle ne portait pas une «atteinte excessive» à sa vie privée.
Source

27/07/16

Le député LR Thierry Solère a été assigné devant le TGI de Nanterre par l'avocat de Salah Abdeslam, Franck Berton, pour atteinte au "respect de la vie privée" du terroriste présumé. Le parlementaire a rendu publique ce mercredi l'assignation sur son compte Twitter.

> *Salah Abdeslam m'assigne devant le tribunal pour atteinte au droit au respect de sa vie privée #douceFrance pic.twitter.com/91K5WTCyc8*
>
> *— Thierry SOLERE (@solere92) 27 juillet 2016*

Source
Merci à **Lucie_**